

# CHARTRE DE L'ASML 2022-2023 (extraits)

## Vous devenez Adhérents et non Clients

L'ASML, Association Loi 1901 (Association à but non lucratif), [...] est dirigée par un conseil d'administration composé de bénévoles. Elle est ouverte à tout public (enfants, ados, adultes et seniors...)

Votre cotisation annuelle à l'ASML ainsi que votre adhésion à la Fédération (Sport pour Tous) servent principalement à financer les salaires et les charges sociales des professeurs, les licences/assurances, droits à la Sacem, le matériel nécessaire au bon fonctionnement des cours, tous les autres frais de gestion courante et de communication (spectacles, manifestations...)

L'Assemblée Générale annuelle se tient aux alentours des mois de janvier ou février. Chaque adhérent reçoit une convocation au moins 15 jours avant par mail. N'hésitez pas à venir afin d'apporter vos idées, vos opinions...

Pour vous accompagner dans le choix de vos activités ou pour toute information complémentaire, vous pouvez nous joindre par mail [asml.montesson@live.fr](mailto:asml.montesson@live.fr) ou par téléphone au 06 16 38 45 33

Les cours débutent le **lundi 12 septembre 2022** et se terminent le **dimanche 25 juin 2023**, les activités ne fonctionnant pas durant les vacances scolaires et les jours fériés.

## Dossier complet :

Est considéré comme inscrit, l'adhérent qui aura remis son dossier complet, composé d'un bulletin d'inscription rempli et signé, d'1 photo d'identité (copie papier autorisée), de la licence remplie et signée, d'un certificat médical datant de moins de 3 mois\* ou attestation médicale, accompagné du règlement de la cotisation annuelle à l'ASML et de l'adhésion à la Fédération (Sport pour Tous). **Sans dossier complet, l'accès au 3<sup>ème</sup> cours pourra lui être refusé, sans contrepartie financière.**

*\*Uniquement pour les plus de 18 ans*

## Cours d'essai :

Pour toute inscription à une activité, un cours d'essai est possible. À son terme la cotisation annuelle à l'ASML pourra être restituée sur simple demande de l'adhérent par mail ou par courrier, la demande devant être formulée avant le second cours.

## Paiement des cours :

Les cours sont payables à l'année lors de l'inscription, par chèque en 1, 2 ou 3 fois (encaissement octobre, janvier et avril). Il est également possible de régler par coupons sport, chèque ANCV, Pass+, Pass'Sport, Bon CAF. Paiement par CB uniquement en ligne.

## Annulation et Remboursement :

Tout cours annulé par l'ASML sera rattrapé, **sauf cas de force majeure reconnue**, les élèves étant prévenus dans les meilleurs délais.

L'association se réserve le droit de supprimer un cours, stage ou atelier si le nombre d'adhérents inscrits est inférieur au nombre minimum d'adhérents défini par l'association. Dans ce cas, les cours seront remboursés au prorata des cours non effectués [...]

Toute cotisation annuelle d'activité perçue par l'ASML ne pourra être remboursée en raison d'absences ou d'arrêt du participant, sauf en cas de force majeure reconnue : déménagement, longue maladie, grossesse, accident justifié par un certificat médical justifiant l'arrêt définitif de l'activité. Le remboursement sera calculé, déduction faite des frais fixes annuels et de l'adhésion, à compter de la demande écrite, accompagnée des justificatifs.

Le remplacement ponctuel ou définitif d'un animateur en cours d'année n'est pas une cause de remboursement.

## Carte de cours :

L'ASML propose des cartes de cours valables du 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours à la fin de la saison, non remboursables, ni reportables sur la saison prochaine. Elles permettent l'accès à certains cours (liste des cours éligibles à cette offre disponible sur le site). L'adhérent devra présenter sa carte (nominative avec photo) à l'animateur afin que celui-ci coche une case au dos de la carte.

Pour obtenir cette carte il suffit de faire parvenir un chèque du montant de la carte, le bulletin d'inscription avec une photo, la licence signée, 1 certificat médical, 1 enveloppe timbrée. Pour les adhérents ayant déjà remis un dossier complet, seul le règlement accompagné d'un bulletin d'inscription est nécessaire.

## Parrainage :

Un adhérent peut parrainer un nouvel adhérent. Il recevra une carte de 4 cours à son nom, à condition que le dossier du parrain et du filleul soient complets et que le filleul ne soit pas déjà adhérent et qu'il ne l'ait pas été au cours des 2 dernières années.

## Famille :

En cas d'inscription famille, une carte de 4 cours sera offerte

## 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cours du même adhérent :

L'adhérent s'inscrivant à une 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> activité se verra offrir une carte de 4 cours (valeur 45 €) et dispensé de payer une 2<sup>ème</sup> adhésion (soit un gain de 75 €)

## Certificat médical ou attestation :

Pour les nouveaux adhérents un certificat médical de moins de 3 mois est obligatoire. Pour les anciens adhérents (inscrits depuis Septembre 2019 sans interruption) une attestation médicale datée et signée doit nous être remise. Pour les mineurs, il faut nous remettre une attestation médicale datée et signée

## Fonctionnement des cours :

L'ASML n'est responsable des mineurs que pendant les activités. Le représentant légal doit prévenir l'Association ou le professeur en cas d'absence, accompagner l'enfant auprès du professeur et le prendre en charge à la sortie de l'activité.

Afin de ne pas troubler la concentration des enfants nous demandons aux parents d'avoir la gentillesse de ne pas assister aux cours.

Les adhérents doivent respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition et avoir un comportement correct. Tout adhérent gênant le bon fonctionnement du cours peut être exclu, sans remboursement possible. [...]